

## Les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme

Jeudi 6 octobre 2011

M. MARTY (*Suisse*)\* – Monsieur le président, chers collègues, mon groupe salue l'approche que le rapporteur a voulu donner à son texte. On y trouve deux déclarations importantes : la lutte contre le terrorisme n'est pas une guerre ; les terroristes ne sont pas des combattants mais des criminels. Ces deux constats sont importants, dont il convient de tirer les conséquences.

Mesdames, Messieurs, personne ne veut et ne peut banaliser le danger du terrorisme. Il est gravissime, inacceptable, inexcusable. On ne peut pas ne pas voir que la notion de guerre contre le terrorisme est l'objet, souvent, trop souvent, d'une récupération politique inacceptable. Avec cette guerre contre le terrorisme, on a voulu faire croire que le droit, la justice ne sont pas des instruments adéquats pour faire face à ce phénomène. On a dit être en guerre. Alors il faut respecter la convention de Genève ? Non, car c'est une guerre spéciale à laquelle cette convention ne s'applique pas.

On a inventé, avec la complicité des Européens qui l'ont acceptée, la notion d'ennemi combattant qui impliquait les *extraordinary conditions*, Guantanamo, Abou Graïb, les prisons secrètes, la torture. Or ce sont des activités criminelles au regard du droit international et du droit national, contre la Constitution américaine et contre les nôtres.

Le message que l'on veut faire passer est en réalité très dangereux : la sécurité n'est pas compatible avec la liberté. Cela signifie que l'Etat de droit, les droits de l'homme sont des solutions seulement par beau temps. C'est faux, archifaux. Une démocratie authentique, un Etat de droit, un Etat respectant les droits de l'homme, peut et sait être efficace, rigoureux, dur si nécessaire contre la criminalité. Il suffit de le vouloir. La criminalité se combat avec l'intelligence, avec un système cohérent et crédible dans lequel le plus grand nombre de citoyens peut se reconnaître.

Avec cette guerre on a transformé des terroristes en combattants, ces combattants en victimes. On leur a donné la légitimité de combattre l'Etat, lequel fait à son tour usage de moyens illégaux.

Le terrorisme n'est d'ailleurs pas la seule menace qui plane sur nos sociétés. Il y en a d'autres dont on parle trop peu, comme le trafic d'armes. Dans la Corne de l'Afrique, que fait-on pour combattre le trafic d'armes ? Les morts de cette région le sont par la faim et par des tueries qui continuent depuis des années. Des trafiquants d'armes font des affaires énormes dans cette région. Il y a aussi le trafic d'êtres humaines, le trafic de drogue et même la spéculation financière qui ruine des économies et précipite dans la pauvreté des populations entières.

Mesdames, Messieurs, le rapporteur a eu raison de signaler les tentatives pour relativiser l'interdiction absolue de la torture. Je ferai moi aussi deux citations.

Lors de la dernière campagne présidentielle américaine, John Mc Cain a déclaré

que la torture ne servait à rien. Torturé et emprisonné durant cinq ans en prison au Vietnam, il a toujours raconté ce que les autres voulaient entendre. Il n'a jamais dit la vérité.

En 1978, alors que l'Etat italien était directement menacé et que des intellectuels réclamaient l'usage de la torture, le général Carlo Alberto Della Chiesa a déclaré, comme général responsable de l'antiterrorisme : « Mesdames et Messieurs, l'Italie survivra à la mort d'Aldo Moro mais elle ne survivrait jamais à la réintroduction de la torture. » Telles furent les paroles d'un militaire qui n'a pas été tué par les terroristes mais par la mafia !

<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/Records/2011/F/1110061500F.htm>